

Un label pour la pêche locale

La pêche locale en « Mer de Lérins », autrement dit en baie de Cannes, va être labellisée.

Ainsi en ont décidé, à l'unanimité, les élus communautaires, en adoptant le principe d'une charte « d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime artisanale durable et responsable en mer de Lérins », qui sera signée entre la CAPL et la prud'homie de pêche de Cannes.

Une charte destinée à préserver « *ce patrimoine maritime exceptionnel* », et à valoriser « *une activité traditionnelle, identité du territoire* », ainsi que le rappelait Henri Leroy, maire de Mandelieu et vice-président de l'agglo en charge des dossiers liés à la mer et au nautisme. Elle visera à « *garantir la qualité des produits pêchés en mer de Lérins* » et permettra aux pêcheurs de disposer d'une appellation « *Qualité garantie Mer de Lérins* » dont ils

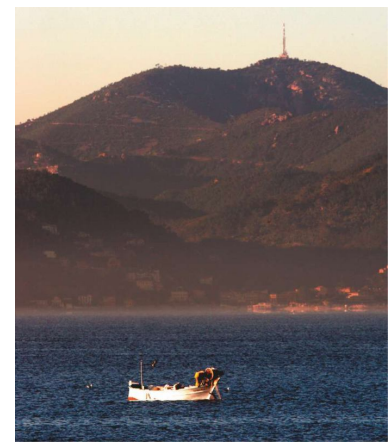
s'engageront à respecter les critères, et dont les Pays de Lérins assureront la promotion.

Un observatoire des ports du département

Autre partenariat économique, toujours lié à la mer, celui que la CAPL va signer avec la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) pour être associée à la conception d'un Observatoire portuaire des Alpes-Maritimes.

Cet outil numérique et cartographique présentera le contexte et les activités des 40 zones portuaires du département et permettra un partage des informations sur l'activité des ports. La CAPL, qui veut faire de son pôle nautisme un outil de développement majeur, souhaite bien sûr s'associer à la création de cet outil. Unanimité.

Dernier dossier économique, Une convention à venir entre la CAPL et Team Côte d'Azur, l'agence de promotion économique des Alpes-Maritimes, pour labelliser le territoire de l'agglomération au mouvement national « Métropole French Tech ». ■



La pêche en « Mer de Lérins » aura son label. (Photo Serge Haouzi)

